L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 FEVRIER [illegible]

Imprimé et publié par
[illegible] F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
[illegible] WEISSE, E. DUFOUR,
[illegible] VERGER, S. HARBY.

[illegible] Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 19 FEVRIER.

Abonnés à la semaine.

[illegible] porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] A midi — Bourse St Louis — Plu[illegible] appartenant à la succession [illegible]

[illegible] à 5 heures P. M.—sur la Levée, [illegible] 37, 3me district — vins rouge et [illegible]

[illegible] & May — A midi, à l'Arcade de[illegible] [illegible] d'esclaves.

[illegible] — Continuation de [illegible] magasin de Mlle Sophie, rue de [illegible]

[illegible] A 10 heures, à leur magasin [illegible] Levée, 120 colis marchandises [illegible] marchandises avariées.

[illegible] A 10½ heures—Le fonds du [illegible] St-Louis et Robert [illegible]

Bulletin.

[illegible] le Congrès a procédé au [illegible] du scrutin présidentiel. La [illegible] un vif intérêt, et les spec[illegible] dans les tribunes et les [illegible] où siégent les repré[illegible] étaient joints à ces [illegible] rendus dans l'enceinte [illegible] accompagnés de deux pages [illegible] avaient été déposés les bulle[illegible] M. Mason, président du Sénat, [illegible] du *speaker*, et le secré[illegible] s'est également placé à la droi[illegible] de la Chambre. Les ser[illegible] des deux Chambres occupaient [illegible]

[illegible] du dépouillement a donné le [illegible] déjà 174 bulletins por[illegible] de Buchanan et de Breckin[illegible] de Frémont et de Dayton, et [illegible] de Donelson.

[illegible] s'est produit à l'ap[illegible] Il parait que le collége [illegible] a voté pour le président [illegible] le 4 décembre, au lieu [illegible] par la loi. Cette infraction [illegible] de nullité le vote du Wis[illegible] session s'est immédiatement [illegible] mais le président du [illegible] en déclarant que les Cham[illegible] pas délibérer ensemble, [illegible] se retirer dans leurs en[illegible] Le dépouillement ter[illegible] retournés dans leur [illegible] repris la discus[illegible] avaient laissée à la [illegible] de son côté a consacré [illegible] à écouter la même ques[illegible]

[illegible] pas que le Congrès [illegible] puériles débats. [illegible] que les colléges électo[illegible] premier mercredi de [illegible] pour le prési[illegible] Ce premier mer[illegible] troisième jour de dé[illegible] électeurs du Wisconsin n'ont [illegible] le lendemain. Ils ont cer[illegible] loi, mais leur faute est [illegible] frapper de nullité le [illegible] serait, on en convien[illegible] à la soumission à des [illegible] réglementaires. Les habi[illegible] sont prononcés entre [illegible] présidentiels, à l'époque [illegible] Congrès; la majorité a [illegible] le collége électoral ne [illegible] pour le confirmer. Le [illegible] pas satisfait pleinement [illegible] de l'élection? Qu'im[illegible] collége ait procédé [illegible] par la constitution [illegible] fixe par la loi?

[illegible] Congrès a chargé une com[illegible] d'instituer une enquête au [illegible] coutumes fort peu honora[illegible] au sein de la [illegible] Bon nombre de repré[illegible] vendraient leurs votes [illegible] il faut en croire [illegible] indignement [illegible] par exemple, [illegible] La compagnie [illegible] Washington ses courtiers [illegible] qui s'abouchent avec [illegible] représentants du [illegible] concours moyen[illegible] Cela se traite sur le pied [illegible] le chiffre de la rému[illegible] de part et d'autre, puis [illegible] Un bill est ensuite [illegible] soutenu avec chaleur [illegible] salariés de la mesure. On [illegible] jours à l'incorruptibilité [illegible] revanche, une foi [illegible] puissance de l'or.

[illegible] commission a interrogé de [illegible] qui lui ont fait, à ce qu'il [illegible] mais on com[illegible] présente son rapport [illegible] influences dans la poli[illegible] commerce et l'industrie, [illegible] impugnée et qui virement [illegible] Ebouont, dit-on, [illegible] ne fit son rapport [illegible] session, afin que les [illegible] en faire le sujet de [illegible] ordonner l'impres[illegible] session terminée, il est [illegible] un document con[illegible]

[illegible] en ce moment le bill du [illegible] mesures très importantes, [illegible] au 4 mars de [illegible] débat ve. Les deux [illegible] pourtant décrété une mesure [illegible] Nous voulons [illegible] ordonne l'établissement [illegible] carrossable entre le ter[illegible] Nebraska et la Californie. Le che[illegible] Fort Kearney, traversera le[illegible] montagnes Rocheuses et abou[illegible] à la frontière orienta[illegible] La loi ordonne l'ouvertu[illegible] autres chemins qui tous fa[illegible] communications entre la vallée [illegible] les rivages du Pacifique. Que [illegible] maintenant creusés et des [illegible] établis de distance en dis[illegible] immenses solitudes que doi[illegible] les voyageurs qui se rendent [illegible] Orégon ou en Californie, et [illegible] attendre patiemment la cons[illegible] railway du Pacifique.

Steamers entre la Nouvelle-Orléans et Bordeaux.

[illegible] a présenté, le 2 de ce mois, à la [illegible] des Représentans, et M. BENJAMIN, [illegible] un mémoire d'un certain nom[illegible] qui se proposent d'établir un [illegible] paquebots à vapeur entre la Nou[illegible] et Bordeaux, si le Congrès leur [illegible] subvention raisonnable pour le [illegible] de la malle.

[illegible] qui militent en faveur de la [illegible] d'un pareil service sont exposées [illegible] grande clarté dans le mémoire. Le [illegible] d'exportation de la Nouvelle-Or[illegible] plus considérable que celui d'aucu[illegible] ville de l'Union, à l'exception de [illegible] et son commerce d'importation [illegible] qu'à celui de trois autres ports [illegible] Les exportations de la métropole [illegible] se composent presque exclusive[illegible] produits du sol, lesquels sont embar[illegible] Europe et une grande partie pour [illegible]

[illegible] importés à la Nlle-Orléans sont [illegible] de fabrique française ou pro[illegible] midi de l'Europe. La seule dési[illegible] digne d'être mentionnée [illegible] directement à la Nlle-[illegible] ville fait beaucoup d'affaires [illegible] qui seule consomme on [illegible] de produits américains. [illegible] de la Nlle-Orléans, su[illegible] montant total des importations [illegible] ville commerciale du Sud.

[illegible] l'importance de ces rap[illegible] toutes les marchandi[illegible] certaine valeur vendues [illegible] sont d'abord envoyées à [illegible] sont mises à bord des [illegible] Sud ou sont sondées [illegible] Les frais de trans[illegible] augmentés, ce qui élève le [illegible] Des communications [illegible] de steamships, entre la [illegible] et Bordeaux, affranchi[illegible] facteurs du lourd impôt au[illegible] maintenant asservis et permet[illegible] du Sud-Ouest de réaliser [illegible] 20 pour cent sur le prix des [illegible] étrangères.

[illegible] d'une ligne de steamers [illegible] Nouvelle-Orléans et Bordeaux serait [illegible] d'incalculables bienfaits pour [illegible] frais de transport qui [illegible] constitue une perte [illegible] pays, et il est évident que les [illegible] et de commission, que l'on [illegible] par le transport en ligne di[illegible] frais inutiles. La création [illegible] il s'agit rapprocherait de [illegible] Europe des Etats du Sud-[illegible]

Quant à la subvention [illegible] par les [illegible] du mémoire [illegible] point [illegible] L'Angleterre paie tous les ans, pour le service de la malle maritime, une somme de quatre millions et demi de piastres, dont deux millions et demi lui sont remboursés par la taxe postale. Le chiffre de la subvention est donc réduit à deux millions de piastres par an. L'Angleterre n'a pas hésité à accepter cette charge dans l'intérêt de ses colonies. Si elle s'impose d'aussi lourds sacrifices, le gouvernement américain ne doit-il pas faire quelque chose pour étendre notre commerce extérieur?

Les signataires du mémoire déclarent que leur intention est de construire des steamers de première classe et de fixer le nombre des départs à un par mois de Bordeaux et de la Nouvelle-Orléans; les vapeurs feront escale à la Havane et à Fayal. Ils se chargeront du transport de la malle moyennant une subvention dont le chiffre sera fixé par le gouvernement d'après la longueur du voyage et la rapidité des traversées. Les propriétaires de la ligne concluront avec le gouvernement un marché pour une période de dix années.

Nos sénateurs et représentans feront sans doute tous leurs efforts pour obtenir du Congrès la subvention nécessaire à l'établissement de la nouvelle ligne. Les Chambres nationales n'ont encore rien fait pour le Sud; les capitalistes du Nord, et surtout ceux de New-York, ont seuls bénéficié jusqu'à ce moment des largesses du trésor fédéral. Il nous semble que la Nouvelle-Orléans, dont l'importance commerciale grandit tous les jours et n'est inférieure qu'à celle de la cité impériale, a droit aux faveurs du gouvernement et mérite sa sollicitude. La création d'un service à vapeur subventionné entre Bordeaux et la Nouvelle-Orléans serait un bienfait, non seulement pour notre ville et la Louisiane, mais pour tous les Etats du Sud-Ouest.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Législature de la Louisiane.

Bâton-Rouge, 18 février.—SENAT.—Le bill du pénitentiaire a donné lieu à un long débat qui a duré jusqu'à 3 heures. M. Duffington a présenté un substitut qui a été déposé sur le bureau. Deux sections ont ensuite été adoptées, et la 2e section amendée de manière à imposer au preneur l'obligation de payer à l'Etat la moitié des profits de l'établissement.

CHAMBRE.—A la Chambre, M. Jordan a présenté un bill pour abolir la place d'imprimeur d'Etat et adjuger au plus bas offrant tous les marchés pour l'impression des documents publics et des annonces légales à la Nlle Orléans. Le bill a été référé au comité judiciaire.

M. Hayne a annoncé qu'il présenterait un bill pour l'organisation d'une compagnie de chemin de fer: le railway sera construit entre Bâton-Rouge et Clinton.

La Chambre vote le bill du Sénat ordonnant l'achat d'un marbre pour perpétuer au Capitole la mémoire de J. H. Harmanson.

Le bill pour répartir l'Etat en districts judiciaires, a été pris en considération, discuté et référé à un comité spécial.

Un acte relatif aux bateaux à vapeur a été également référé à un comité spécial.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 18 février.—Le David White est descendu ce matin à 11 heures; le Nashville cette après-midi à 4 heures, et le Woodford ce soir à 3 heures.

New-York, 18 février.—Marché—La farine State, à la clôture du marché, avait une tendance à la baisse; les prix étaient de 6 35 à 6.45. Le blé est également languissant. Le mais est en grande demande; le grain se vend rapidement à 13 cts et le whisky 20 cts.

Cincinnati 18.—La farine languit à 5.25; le whisky se maintient à 20 cts; le porc mess de l'Ouest, 18.50; le grain 12 cts.

Louisville, 18.—Le thermomètre marquait, aujourd'hui, 73 degrés au-dessus de zéro, et il fait très chaud. La rivière baisse en ce moment et il n'y a que six pieds d'eau aux chûtes et neuf pieds au canal.

TEXAS.—Le steamer *Mexico* nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 14 courant. On ne connait pas encore le résultat de l'élection de juge de la Cour Suprême qui a eu lieu dernièrement. Les candidats étaient MM. Gray et Roberts.

Il y a en ce moment cinq bateaux à vapeur sur le Rio Grande, et ils suffisent à peine au commerce de cette partie du Texas.

Un meurtrier nommé O'Connell sera pendu à Indianola le 9 du mois prochain.

Les partisans de Walker ont tenu récemment un meeting à San Antonio. Le major Ohpers, après avoir prononcé un discours, a décidé, séance tenante, plusieurs personnes à s'enrôler et a recueilli une quantité suffisante d'offrandes pour acquitter les dépenses de ces nouvelles recrues jusqu'au port d'embarquement.

NÉCROLOGIE.—M. GALES SEATON, fils aîné du colonel Seaton, éditeur du *National Intelligencer*, est mort dernièrement à Washington.

BAL MASQUÉ DE SOCIÉTÉ.—M. Ruffier donnera le grand bal masqué du mardi gras au Théâtre d'Orléans. Il prend en ce moment les mesures nécessaires pour que cette fête dépasse en magnificence toutes celles qu'il a organisées dans notre ville. On pourra se procurer des billets en s'adressant à M. Ruffier lui-même, samedi prochain, au bureau du théâtre. Les billets de ceux qui ont souscrit aux bals de Masonic Hall leur donneront entrée au bal du Mardi-Gras. Voir aux annonces.

Variétés scientifiques de l'Abeille.

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE.

Dans un article publié il y a déjà longtemps, nous avons dit que la canne à sucre est originaire de l'Inde Orientale, de la Chine, des royaumes de Siam, d'Assam, de quelques îles de l'Océan Indien, de Tanna aux *Hébrides*, de Tahiti îles de la *Société*, des îles Lieou Khieou au Japon.

Il existe dans l'Inde Orientale, de nombreuses variétés de cannes à sucre; toutes ne sont pas connues. Chacune des contrées ci-dessus a fourni une ou plusieurs variétés qui leur sont propres.

La canne dite *créole*, de Malabar, du Bengale, est la première canne qui soit parvenue à la connaissance des peuples de l'Occident. Elle passa d'abord de l'Inde en Arabie, peu de temps après les conquêtes d'Alexandre le Grand; puis en Egypte; longtemps après en Sicile, en Espagne, même en Provence (France), aux îles Canaries, et de là, dans les Indes Occidentales (Antilles), au Brésil et dans toute l'Amérique Méridionale.

Aujourd'hui, la canne est cultivée partout, dans les régions intertropicales; dans l'Inde Orientale, comme dans toute l'Amérique Méridionale;—aux Etats-Unis, jusque par le 34e degré de latitude nord. Là, on ne fait plus que de la mélasse; le sucre ne *cristallise* pas. Pour le moment, nous n'entrerons dans aucune considération sur ce sujet.

Les Indiens un peu civilisés du Pérou, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, de toute l'Amérique Centrale, cultivent la canne, en expriment le jus, le font fermenter pour en faire une boisson enivrante, *Huarapo Fuerte*, la *Chicha* sorte de vin fort agréable dans les pays chaud. Ils font avec le jus de canne *la Chancaca*, sorte de sucre brut qui n'est pas séparé ou débarrassé de sa mélasse. Ils font la *Raspadura*, sucre cuit très serré, qu'ils conservent enveloppé dans les spathes de l'épi du maïs. Arrêtons-nous ici.

C'est de St Domingue que la canne à sucre fut importée en Louisiane.

NOTICE HISTORIQUE

Sur l'introduction de la canne à sucre à la Louisiane.

C'est en 1751, sous l'administration du marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la colonie de la Louisiane, que la canne à sucre fut introduite pour la première fois dans cette province. Le 17 d'avril de cette même année, 200 hommes de troupes furent envoyés de France pour compléter les forces militaires de cette colonie. Les navires qui portaient ces 200 hommes de recrues ayant touché à *Hispaniola* (St Domingue), les jésuites de Léogane, dans la baie du Port-au-Prince, obtinrent la permission de mettre à bord de ces mêmes navires et d'envoyer à leur maison succursale de la Nouvelle-Orléans, des cannes à sucre, avec quelques nègres habitués à ce genre de culture et à la fabrication du sucre. Arrivées au lieu de destination, ces cannes furent plantées dans le vaste jardin des RR. PP., à l'endroit où est maintenant situé le premier district de la Nouvelle-Orléans, immédiatement après la rue du Canal, au-dessus de la ville, telle qu'elle existait à cette époque. Cette canne était la variété de Malabar, du Bengale.

Les deux premières années après la plantation, les jésuites ne s'occupèrent qu'à multiplier la canne, et les essais qu'ils tentèrent dans les années suivantes, pour en extraire le sucre, furent infructueux. Pourtant, ils ne désespérèrent pas d'atteindre ce but.

Les cannes qui avaient été plantées par les jésuites, et qu'ils avaient propagées avec persévérance, se développaient bien; mais elles ne parvenaient pas à une maturité parfaite; le climat ne le permettait pas. Cette canne était, comme nous l'avons déjà dit, la variété de Malabar, que l'on a nommée depuis *canne créole*. C'est donc à l'esprit d'initiative des jésuites que la Louisiane est redevable de la naturalisation de la canne à sucre, qui a été pour elle une source de richesses immenses.

En 1758, les jésuites tentèrent de faire du sucre avec leurs cannes; mais ils ne purent y parvenir. Ils pensèrent d'abord que leur petite installation ne comportait pas de parfaitement.

De 1752 à 1758, plusieurs habitans des environs de la ville de la Nouvelle-Orléans s'étaient procuré quelques cannes chez les jésuites et les avaient multipliées, ainsi que [illegible] C'est à cette époque [illegible] rue Dubreuil, [illegible] planteur, [illegible] cette culture [illegible] [illegible] la plantation touchant le [illegible] [illegible] le faubourg Marigny, [illegible] district de la Nouvelle-Orléans.

En 1758, [illegible] installation, jusqu'à 1763 Dubreuil, [illegible] [illegible] les résultats [illegible] fabrication du sucre. [illegible]

En 1764, le chevalier de Mazan, dont la plantation se trouvait en face de la ville, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] [illegible] Antilles, [illegible] canne, à la [illegible] du jus de la canne.

1765. [illegible] autres planteurs, [illegible] [illegible] du roi de France, [illegible] colonie, [illegible]

[illegible] compagnie de la ville, sur la rive gauche du [illegible] Les faibles qualités de mauvais [illegible] qu'ils obtinrent, était consommé dans [illegible] ce n'était que de la mélasse [illegible] En cette même année 1765, [illegible] navire expédié de la Nouvelle-Orléans pour un port de France, on avait mis une certaine quantité de barils, pour compléter son chargement; mais ce sucre était d'une si mauvaise qualité et si mal fabriqué, que la totalité coula des barils avant son arrivée au port. (De nos jours, beaucoup de sucres Louisianais, mal fabriqués, ne se comporteraient guère mieux.)

A cette époque, on ne connaissait ni l'emploi judicieux de la chaux, ni le point de cuite, deux conditions indispensables dans toute bonne fabrication du sucre.—En un mot, tous avaient échoué.

En 1769, la fabrication du sucre se trouva totalement abandonnée en Louisiane. Tous les planteurs qui l'avaient tentée furent découragés par leur non réussite. Dubreuil, le chevalier de Mazan, Détréhan et d'autres encore, n'avaient pu obtenir que de misérables quantités de mauvais sucre. Les produits de la récolte ne couvraient pas les dépenses de culture et les frais de production.

A cette époque, le commerce de la Nlle-Orléans consistait en bois de construction, indigo, pelleteries, tabac, coton, goudron, riz, maïs. Dubreuil était le plus riche planteur de la colonie. [illegible] esclaves était de plus de 500. Il avait briqueterie, indigoterie, [illegible] [illegible] [illegible] livres de cire végétale, cire de *Myrica cerifera*; il avait fait [illegible] soignées de ces arbres.

Cependant quelques individus, des jardiniers pour la plupart, avaient continué à planter des cannes dans le voisinage de la ville, et ils les vendaient sur le marché de la Nlle-Orléans, pour les faire sucer par les enfans.—D'autres en exprimaient le jus à l'aide de cylindres en bois, le convertissaient en sirop et le vendaient également par bouteilles au marché de la ville.

Comme nous le voyons, cette industrie, à peine naissante en 1765, luttant contre le climat, les saisons défavorables, étaient complètement abandonnée en 1769. Il s'écoula plus de 20 ans avant qu'aucun planteur n'osât se livrer à de nouvelles tentatives.

En 1791, un Espagnol nommé Solis, à la *Terre-aux-Bœufs*, à 9 ou 10 milles au-dessous de la Nlle-Orléans, était à peu près le seul qui s'occupât encore de la culture de la canne, mais dans le but d'en convertir le jus en tafia, en rhum. Le tafia était une marchandise qui était déjà d'un bon débit dans ce temps-là. Les nombreux essais qu'il avait faits aussi de son côté, pour en extraire le sucre, avaient été infructueux. La terre de Solis, ou une portion de cette terre fait aujourd'hui partie de l'habitation Olivier. Il y a quelques années, elle appartenait à Pierre Bérard.

En 1791, A. Mendez de la Nlle-Orléans, acheta de Solis son installation de distillerie, la terre et les cannes, avec la ferme résolution de se livrer de nouveau à cette branche d'industrie et de vaincre toutes les difficultés.—A cet effet, Mendez rappela un nommé Morin qui était allé passer plusieurs années à St-Domingue, dans le but d'étudier la culture de la canne et la fabrication du sucre.

Mais soit que Mendez n'eût pas les moyens d'installer une sucrerie à l'instar de celles de St-Domingue, ou doutant peut-être encore de la réussite complète, il ne parvint à faire que quelques petits barils de sucre en 1791; et il est également prouvé qu'il essaya aussi de le raffiner; car en 1792, Mendez présenta à Don Rendon, qui était alors intendant de la province de la Louisiane, pour l'Espagne, quelques petits pains de sucre raffiné ou blanchi par lui. Il fallait un de ces petits pains pour sucrer deux tasses de café. Dans un grand dîner qu'il donna, en cette année, aux autorités de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'intendant Rendon fit remarquer ce sucre aux convives, au dessert, et le leur présenta comme un produit de la Louisiane et ayant été fabriqué par A. Mendez. Jusqu'alors, comme on le voit, A. Mendez et Morin n'avaient fabriqué qu'une très petite quantité de sucre, puisqu'on le présentait encore comme objet de curiosité.

En 1792, Etienne Boré, dont la plantation se trouvait à quelques milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, trouvant sa fortune considérablement diminuée à la suite de plusieurs récoltes d'indigo qui avaient manqué, conçut le projet de réparer ses pertes par la fabrication du sucre. Cette entreprise fut considérée par tous les planteurs comme l'idée d'un visionnaire, vu que tous ceux qui l'avaient tentée précédemment avaient complètement échoué. Ses parents, ses amis ne purent l'en détourner. Boré, homme d'entreprise et actif, se procura des cannes chez Mendez et fit une plantation assez considérable pour cette époque. Morin, cité plus haut, s'engagea envers Boré à installer une sucrerie sur le pied de celles de St-Domingue, à la gérer et à la faire marcher moyennant $1500 par an. Deux années se passèrent en plantations de cannes et en installations; enfin, la troisième année (1795) leur donna des encouragemens; mais l'année 1796 fut un triomphe pour Boré: *toutes les difficultés furent vaincues*; il fit une récolte qui lui produisit $12,000! C'était un beau succès. Cette brillante réussite fut un puissant encouragement pour lui, redoubla son zèle, et dès ce moment cette branche d'industrie fut acquise à la Louisiane. Transportés par ce brillant résultat, un grand nombre de planteurs, à l'exemple de Boré, s'empressèrent d'établir des sucreries de suite. Parmi les premiers, furent les Pitot, les Cabaret, les Reggio, les Macarty. Les années suivantes en virent élever un bien plus grand nombre, qui toutes parvinrent rapidement à un haut degré de prospérité.

A cette époque, c'est-à-dire vers 1797, il n'existait à la Louisiane que deux variétés de cannes; la canne de Malabar ou du Bengale, et la canne de Tahiti. Aujourd'hui ces deux variétés de cannes ont disparu l'une et l'autre, ou à peu près disparu, pour faire place à la canne rubans rouges ou pourpres, variété de Java, de Batavia. Cette dernière canne a produit deux sous-variétés que nous ferons connaître ailleurs, l'une bonne et l'autre mauvaise.

On ne sait pas positivement à quelle époque la canne de Tahiti fut introduite en Louisiane; mais elle y fut apportée des Antilles, de St Domingue sans doute, vers la fin du siècle dernier, en 1796 ou 97.

La canne à rubans rouges ou pourpres, est, comme nous l'avons déjà dit, originaire de Java, ainsi que de quelques autres contrées de l'Inde Orientale. Les Hollandais avaient trouvé cette variété de cannes à Batavia, où elle était cultivée; ils l'avaient introduite, vers le milieu du siècle dernier, à St-Eustache, à Curaçao, à la Guiane, à Surinam, trois de leurs possessions en Amérique. C'est de *là que cette canne s'est répandue dans toutes les Antilles* et ensuite sur divers points du continent d'Amérique.

Vers 1814, peut-être un peu avant, il est difficile de préciser cette date, une goëlette américaine, venant de St-Eustache, (Antilles), colonie Hollandaise, avait apporté quelques paquets de ces cannes à Savannah, en Géorgie; elles avaient été plantées par un M. King, à quelque distance de l'embouchure de la rivière Savannah, sur la petite île St-Simon. Ces cannes étaient bien venues, et M. King avait commencé à faire du sucre.

En 1817, une douzaine de ces cannes furent apportées de Savannah à la Nouvelle-Orléans par J. J. Coiron qui les planta dans son jardin à la Terre-aux-Bœufs. Ces mêmes cannes se présentant sous une belle venue, en 1818, M. Coiron fit venir de Savannah le chargement d'une petite goëlette de ces mêmes cannes, qui furent plantées sur son habitation Ste-Sophie, à 10 ou 12 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans. Cette habitation a appartenu depuis à L. Millaudon et A. Lessepe. C'est de là que sont sorties toutes les cannes à rubans rouges de Java, et qui sont généralement cultivées aujourd'hui en Louisiane.

La canne à rubans rouges ou pourpres, ainsi que la canne violette qui n'est qu'une dégénérescence de la première, sont les deux meilleures cannes qui aient été cultivées en Louisiane jusqu'à ce jour. Ce sont des cannes à écorce dure, résistant assez bien à un froid de 2 à 3 degrés centigrade. Pourtant elles ne valent pas la canne de Tahiti, ni la Salangor dans les régions tropicales. Elles rendent moins de jus que la canne de Malabar, du Bengale, de Tanna, de Tahiti, de Salangor; mais ce jus est de bonne qualité quoiqu'un peu sale, quand elle est parvenue à sa maturité. Cette canne a fait la fortune des planteurs louisianais. Elle seule et sa dégénérescence violette, resteront; aucune autre variété de celles que je viens de nommer plus haut, ne convient au climat de la Louisiane.—Les planteurs louisianais doivent une statue à J. J. Coiron; il est mort il y a environ 24 ans, sans avoir bien connu l'immense service qu'il avait rendu à la Louisiane.

DEUX MOTS SEULEMENT

Sur les cannes apportées par le Mérimac.

Les planteurs *sucriers* ont [illegible] de plusieurs variétés de cannes qui ont été introduites en Louisiane, à diverses époques, depuis plus de 40 ans. Aucune ne vaut la canne de Java, à rubans rouges ou pourpres. C'est est clair comme le jour pour les planteurs.

L'expédition que le gouvernement des Etats-Unis vient de faire pour le bénéfice des planteurs, en dirigeant un navire exprès, pour prendre un chargement de cannes, à la Guiane, à Surinam, et au Vénézuela, est certainement très louable et témoigne de l'intérêt que ce gouvernement porte aux planteurs *sucriers* louisianais. Mais les meilleures variétés de cannes cultivées dans ces divers pays ne conviennent nullement au climat de la Louisiane. Il n'est à n'en pas douter une expédition et une dépense en pure perte pour le gouvernement de Washington; puisque les variétés de cannes que ce navire (le Mérimac) a apportées ici, ont été déjà essayées pendant de longues années en Louisiane et que les planteurs les ont mises de côté, ou les ont [illegible] abandonnées. Comment se peut-il qu'un gouvernement éclairé, tel que celui des Etats-Unis, ait pu faire une [illegible] pareille expédition? Il valait tous les hommes pratiques et sensés ont vécu. Nous ne dirons qu'un mot sur l'encaissage de ces cannes et sur les moyens de conservation qui ont été employés: il nous a semblé que l'on ne pouvait pas s'y prendre d'une manière plus maladroite.

J. B. AVEQUIN.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

[illegible] Assistant [illegible]; M. Bagin, accusé d'avoir [illegible] de leur [illegible]

[illegible] Jenny Weaver de s'être [illegible] Mary Smith.—[illegible]

John Smith et George Egerey, arrivés de Mobile [illegible] passeront un mois à la maison de [illegible]

Lucinda—Jan Myer et Sophie Hollmann sont accusées devant le recorder Fabre, la première, d'avoir volé du [illegible] et la seconde du coton, sur la Levée.—[illegible]

Le meurtre de la Levée.—Martin Ferge a été arrêté, hier, par ordre du coroner. On le soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Vincenzo [illegible] son associé. Il résulte des bruits relativement à cet assassinat, hors le coroner [illegible] continuera aujourd'hui.

[illegible]—Un nègre qui doit être pendu vendredi prochain, a saisi le feu, hier, au point du jour, à la prison de Carrollton, paroisse Jefferson. Effrayés du progrès des flammes, il pensa des cris qui attirèrent les gardiens; ceux-ci s'empressèrent des prisonniers et enlevèrent à l'abri du danger. Le toit de la prison a brûlé.

[illegible]—John [illegible] et Joseph Menezes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

PRIS AU TRÉBUCHET.

On lit dans un journal des bords de la Garonne: "Nous avons entendu parler hier matin d'un drame assez singulièrement accrédité qui, suivant le dire de personnes dignes de foi, se serait passé au château de Ludon, et dont les acteurs principaux sont en ce moment à Bordeaux. On raconte à ce sujet, que parmi les gens attachés au service du château et de la propriété, se trouvaient une femme de charge et un paysan qui habitaient dans un local situé dans une cour un peu éloignée des autres parties du local occupées par les maîtres et les domestiques.

Cette femme, dit-on, il y a quelque temps, d'une petite somme de 300 fr. qu'elle gardait avec soin, attendant le moment de la placer sur quelque [illegible] port.

Le paysan, qui demeurait non loin d'elle, l'aurait su, on [illegible] sous quelque prétexte; puis, l'ayant enfermée, il la menaça de la tuer si elle ne consentait pas à lui livrer l'argent qu'elle avait reçu. Cette pauvre créature, effrayée au dernier point, céda à tout ce qu'on lui demandait, et se laissa conduire dans la chambre, où elle remit, en effet, la somme exigée avec tant de violence. Une fois en possession, le misérable saisit de rechef sa victime, plus morte que vive, et lui commanda brutalement d'avoir à choisir le genre de mort qui lui semblait le plus préférable; car il ne pouvait, disait-il, la laisser vivre pour qu'elle pas être dénoncé par elle. Ce fut vainement qu'elle pleura, supplia son bourreau, il fallut opter entre la corde et le couteau. Après bien des résistances, elle choisit enfin et demanda d'être pendue.

Le misérable alors lui lia les mains derrière le dos, puis il l'attacha au pied de son lit pour attendre qu'il eut disposé ses affreux préparatifs. Il ajusta donc une corde, qu'il avait sans doute choisie à l'avance, fit un nœud coulant et chercha, à l'aide d'une chaise, à l'assujettir à l'une des poutres du plafond. Pendant qu'il était occupé à ses terribles préparatifs, la pauvre condamnée, gisante à terre dans un état dont on conçoit très bien toute l'horreur, leva machinalement les yeux sur l'homme qui avançait déjà en besogne et remarqua que le nœud coulant de la corde était passé à son bras et presque renfermé autour.

Aussitôt, prompte comme l'éclair, elle poussa d'un coup de pied la chaise qui était à sa portée, la renversa, et l'homme, pris au lacet, flotta bientôt dans l'espace, suspendu par le bras, poussant d'effroyables cris arrachés par la douleur que lui occasionnait cette suspension qu'il n'avait pas prévue.—La femme, toujours garottée, appela à son aide tant qu'elle put, et le passèrent ainsi une partie de la nuit, jusqu'au matin, où leurs cris furent enfin entendus.

Après plusieurs tentatives pour faire céder la porte, on arracha un contrevent et, l'on pénétra dans la chambre où s'offrit à tous les yeux le spectacle funeste qui nous avons décrit. La femme fut aussitôt dégagée et put raconter ce qui s'était passé.

Un magistrat, averti sur le champ, accourut pour procéder à l'arrestation du coupable, toujours pendu, lequel fut immédiatement conduit sous bonne garde à Bordeaux.

Piraterie dans les mers de l'Inde.

Nous trouvons dans le recueil des *Asiatic* des détails sur la piraterie dans les mers de l'archipel Indien, piraterie qui ne tardera pas à disparaître, car la marine hollandaise lui fait depuis quelques années une chasse très active.

Ce mal, dit un journal allemand, règne depuis des siècles dans l'archipel Indien. Aux 14e et 15e siècles, beaucoup de peuplades adonnées à l'agriculture et au commerce, ayant été dépossédées soit par les Malais, soit par des colons européens, quittèrent leurs foyers pour se livrer à la piraterie sur une vaste échelle.

Depuis ce temps, elles sont devenues l'effroi de tous les étrangers qui viennent commercer dans ces parages. On a comparé les pirates de l'archipel Indien à ceux de Fez, d'Alger, de Tripoli et de Tunis, qui ont si longtemps infesté la Méditerranée; mais il n'y a aucune comparaison à établir, les Malais ayant causé beaucoup plus de mal que les Barbaresques au milieu de groupes d'îles dont quelques unes avaient une civilisation fort avancée.

Les pirates malais ne se bornent pas à piller les bâtimens, ils attaquent aussi les habitans des côtes qu'ils vendent comme esclaves aux Asiatiques et aux Australiens, ou bien qu'ils emmènent dans leurs repaires. Là, ces malheureux, liés à un poteau, sont condamnés à écraser le riz, le maïs, etc., et à toute sorte de travaux beaucoup plus rudes.

L'invention des bateaux à vapeur a porté un coup fatal à la piraterie dans les mers de l'Inde. La vue de ses bâtimens, qui n'avaient besoin que d'un très faible tirant d'eau, causa un tel effroi parmi ces corsaires, qu'aujourd'hui encore ils ne les appellent que *kapal setan*, c'est-à-dire *navires du diable*. Malgré cela, les Malais exercent toujours leur coupable métier et sont organisés d'une façon régulière.

Le centre de leurs opérations est au nord de l'Archipel, dans les îles Philippines, surtout à Mindanao. Le Soltan Sulo en est le chef, ainsi qu'il résulte des rapports officiels dont nous extrayons ces détails. Beaucoup d'autres sultans font sans doute cause commune avec les pirates. Leurs ressources sont considérables. A Balangingi seulement, malgré les descentes des Hollandais, on équipe annuellement 20 à 24 bâtimens pour la course. Les pirates confectionnent eux-mêmes leur poudre.

Quant à des fonderies, ils en ont plusieurs aux Philippines. Là fait emploi pourquoi ils font prisonniers un si grand nombre d'ouvriers. Il est souvent arrivé que des ouvriers européens, travaillant dans une forge, tandis qu'un bâtiment ami était à l'ancre vis-à-vis d'eux, ont été enlevés par des Malais qui, sortant à l'improviste de la forêt voisine, les entraînaient dans leurs *prahus* (petits bateaux) et s'enfuyaient avant même que les matelots eussent pu porter secours.

C'est au printemps que leur flotille, forte de 70 à 80 voiles, quitte les environs de Mindanao, se partage en plusieurs escadres, et vient désoler l'archipel dans toutes les directions. Les plus forts bâtimens sont montés par trente à quarante hommes d'équipage, et armés de 4 ou 6 canons. Ils ont un arsenal complet de *kris* ou poignards, de piques, fusils, etc.

Jadis, c'était à Célèbes, à Flores et dans les îles environnantes que les pirates tenaient leurs assemblées; les princes voisins, soit par crainte, soit par intérêt, leur prêtaient main-forte. Aujourd'hui, ce sont des îles abandonnées qui leur servent de lieux de rendez-vous; là, ils radoubent leurs bateaux, chargent de l'eau et partagent le butin.

La défaite du fameux pirate Robodoy, en 1853, a mis le désarroi parmi ses compagnons; il fut fait prisonnier avec tout son équipage, composé de 120 hommes, par le bateau à vapeur le *Vesuv*. Cette bande, qui possédait des navires très bien construits, était fixée sur la côte nord de Flores.

Tout fait donc espérer que la piraterie sera prochainement extirpée dans les mers de l'archipel Indien, et que ces parages importans pourront être parcourus sans danger par les navigateurs.

L'HIVER EN RUSSIE.

En France, on se plaint parfois de la rigueur de l'hiver. En Russie, c'est d'une trop grande douceur de la température que l'on gémissait à la date du 31 janvier:

D'après les nouvelles reçues de l'intérieur, dit le *Nord*, le climat de la province imite celui de la capitale. L'air est tiède, la neige fond, la boue couvre les rues, ce proverbial hiver russe ne soutient nullement la renommée de persévérance qu'on lui a faite. Un pareil changement dans la température n'aurait aucune signification dans le reste de l'Europe; on y ferait à peine attention; mais en Russie, c'est beaucoup plus sérieux qu'on ne pourrait le croire au premier coup d'œil. Nous n'avons que deux saisons dignes de porter ce nom, l'hiver et l'été. Le printemps et l'automne ne sont, pour dire la vérité, qu'une espèce de salut des deux saisons de conséquence. A Saint-Pétersbourg surtout, le passage de l'hiver à l'été tient du prodige; c'est une explosion pour ainsi dire instantanée de la vie végétale suspendue par le froid. Il me souvient qu'au temps de ma première jeunesse, il m'est arrivé plus d'une fois de rentrer au pensionnat en traîneau, le lundi matin, et, le samedi suivant, lorsque je retournais à la maison, de trouver dans les jardins publics les arbres en feuilles et le gazon, les pelouses du plus beau vert.

En été, l'approvisionnement se fait par eau; en hiver, la glace sert de route, et c'est le meilleur moment, car toutes les provisions étant gelées, les viandes, poissons, gibier ne sont pas exposés à se détériorer. Les autres marchandises arrivent également sur des traîneaux, et bien souvent, en suivant les routes faciles pratiquées sur la glace des rivières. L'hiver étant toujours très égal, sauf quelques dégels insignifians qui durent rarement une journée, faute de temps tout-à-fait insuffisant pour attaquer un peu profondément la masse de neige ou de glace qui couvre les routes ou les rivières, on a pris l'habitude de compter, pour les approvisionnemens, sur la saison du traînage. Vous comprenez qu'en pareille occurrence, les souffles printaniers qui fondent la glace et mettent une boue profonde à la place de la neige sont une véritable calamité, et qu'un dégel trop hâtif se traduit en Russie par une hausse quelquefois très grande, du prix des denrées de première nécessité. Le bois, le pain, la viande, sont donc en ce moment très chers. Les traîneaux, chargés de toutes espèces de marchandises, n'osent plus s'aventurer sur la glace des rivières; la viande, le poisson, le gibier se gâtent sous l'influence d'une température trop chaude. La boue bloque les villes, inonde les campagnes, et, comme nos routes laissent généralement beaucoup à désirer, vous pouvez facilement comprendre qu'en Russie une température douce, au mois de décembre, est une vraie calamité publique.

AGRICULTURE.—Depuis quelques années déjà, les cultivateurs se livrent à des expériences fort intéressantes sur le *plantage* du blé; au lieu de semer à la volée ou au semoir, on dispose les grains dans un petit trou fait au moyen d'un plantoir; on a soin d'espacer convenablement, et on obtient ainsi des récoltes fabuleuses.

D'après les calculs faits, trente-trois litres suffisent pour emblaver un hectare. Il faut, au contraire, un hectolitre avec le semoir et deux hectolitres par l'ensemencement à la volée. Sous ce premier rapport, le plantoir présente, sur les autres procédés, une économie de six à neuf millions d'hectolitres. La différence est bien plus considérable encore dans le rendement.

Lorsqu'on sème à la volée, si l'on obtient de 14 à 16 hectolitres, on peut en rapporter alors de 22 à 25. Le rendement est le même par le semoir, comme on n'emploie que la moitié de la semence, le grain en rapporte environ 25 à 30. Mais ces chiffres sont bien dépassés par le plantage, car on a obtenu des rendements qui seraient de 60 [illegible] au.

Le seul reproche que l'on puisse adresser au plantage, c'est d'exiger une main d'œuvre considérable. Si l'ensemencement de 6 millions d'hectares destinés à chaque année aux céréales devait avoir lieu au plantoir, il ne pourrait pas être fait en temps utile faute de bras. Là est, selon nous, la véritable pierre d'achoppement qui s'opposera toujours à la vulgarisation de cette méthode.

LONDRES.

Il est impossible de ne pas être frappé d'admiration en contemplant le mouvement colossal de la cité de Londres. C'est de toutes parts une agitation, une activité, une [illegible] qu'on ne saurait dépeindre. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Quel de plus merveilleux que [illegible] de navires [illegible] [illegible] [illegible] Les docks sont entourés de vastes magasins où s'entassent toutes les denrées de l'univers, où chaque vaisseau vient décharger ses richesses. On ne saurait se figurer, sans l'avoir vu, le tableau que présentent, au milieu d'une ville immense, ces petits ports à part, où s'agite tumultueusement, et sans trêve une innombrable popula[illegible]

ATTENTION.

[illegible] à l'encan [illegible] Fayal [illegible]

[illegible] seront offerts en vente à l'amiable [illegible] 24 esclaves, d'une plantation [illegible]

[illegible] appelons l'attention des acheteurs sur [illegible] à l'encan qui doit avoir lieu cette après-midi [illegible] à 5 heures, sur la Levée près du poteau 37, 3me District.

Vente de marchandises sèches.

[illegible] l'attention des acheteurs [illegible] appelée sur la [illegible] à 10 heures A. M., au magasin d'encan de E. Peyroux & C. No 28 rue de la Vieille Levée. Conditions libérales à la vente.

Ventes à l'encan par Beard & May.

Fév 19—Esclaves de valeur, à l'Arcade de Banks.
Fév 21—Jolie résidence à la baie St Louis.—Esclaves, pour le compte de la succession de John Byrnes.
—Résidence à 2 étages, rue Calliope, agréable résidence en briques rue Calliope, entre Dryades et Rampart.—Terrain propre à bâtir, rue Magazine.
Fév 25.—Actions de la Compagnie du chemin de fer de [illegible] Odd Fellows.
[illegible] à l'Arcade de Banks, de valeur, [illegible] Manufacture [illegible] en briques à quatre étages, rue Julia, pour le compte du [illegible]

Mars 7.—Jolie résidence de [illegible] à la Baie St Louis.—Propriété améliorée à l'angle des rues Liberté et Erato, de [illegible] face à ces rues.—Terrain vague à l'angle des rues Erato et Franklin; [illegible] Premier District.—Terrain vague rue de la Levée, entre Suraparu et Première, Quatrième District.—Le coin du Gens, rue Royale.—Terrains de [illegible] Carrollton.

Mars 14.—Hôtel Pradat à Bâton.

Mars 19. Domestiques et esclaves de valeur, pour un partage, succession de Louis Ernoualdy.

Mars 21.—Propriété améliorée rue Bourbon, Premier District, pour le compte de la succession de Charles Meyers.

Mars 28.—Maison en briques rue de la Nouvelle-Levée et Fulton, à l'angle de la rue Julie, pour le compte de la succession de Wm Byrne.

Voir aux annonces.

$10 de récompense.

PARTI marron le 6 de ce mois, le nègre ALECK, alias ALEXANDRE, âgé d'environ 48 ans, de petite taille, figure laide, [illegible] [illegible] un doigt coupé, parlant anglais et français. Cet esclave est bien connu à bord des bateaux à vapeur de la rivière Rouge où il a été employé comme chauffeur.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ce nègre à une des geôles de cette ville, et \$15 en sus si on peut indiquer la personne qui l'a [illegible] 102 RUE D'ORLEANS. 12 fév—[illegible]

Demande.

ON demande une demoiselle première aux modes. S'adresser au magasin de Mlle Goëtte, rue Royale, No 141. 16 fév—6

VINAIGRE français—30 barils, à vendre par B. TALAMON, 162 rue Royale. 18 fév

EN débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux:
30 caisses fruits au jus assortis,
10 caisses fraises au jus,
40 do moutarde bouchage dauphine,
140 mille bouchons petites courts,
40 mille bouchons régulières, bon ordinaire, en sacs de 500.
A vendre par B. TALAMON, 162 rue Royale. 18 fév

HUILE D'OLIVE—100 paniers de la marque Paquet, à vendre par B. TALAMON, 162 rue Royale. 18 fév

EN débarquement du navire [illegible]:
10 caisses prunes sèches en [illegible],
10 do moutarde de Louit Frères,
20 barriques vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par B. TALAMON, 162 rue Royale.

COGNAC—60 quarts de pipe Rochelle [illegible] [illegible] [illegible] 161 rue Royale. 16 fév

EN débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux: [illegible] vin rouge, St. Julien, [illegible] à vendre par FERROS & BORDELON, 16 fév—6, [illegible] Royale et Dumaine

[illegible] des navires [illegible] 12 bouteilles vin rouge St Julien [illegible]
270 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut Sauterne [illegible]
[illegible] [illegible]
A vendre par V. BERNARD [illegible], 162 rue Royale

Importation directe.

CIGARES.—[illegible] de la Havane, en débarquement du brick Windward, comprenant un [illegible] assortiment de Manuels, Londres, [illegible], Regalias, [illegible], Panetelas, Conchas, [illegible] Trabucos, [illegible] Princesses, [illegible] Dos Amigos, [illegible].

[illegible] de marques anciennes [illegible] en magasin, un fort stock bien assorti de [illegible]. A vendre par CABALLERO & BASUALDO, 18 fév. No 80, Vieille Levée, entre Dumaine et Bienville.

A vendre par les soussignés, en débarquement des navires Isabella et Cabinet, de Bordeaux:
[illegible] caisses vin rouge,
[illegible] barils do do,
[illegible] barriques vin rouge Narbonne, très vieil [illegible],
[illegible] caisses vin rouge Nuits,
[illegible] do do blanc. C. GAVAROC & Co., 144 rue Royale.

A VENDRE immédiatement par le navire Lucigna de Marseille:
[illegible] caisses moyen bleu vif,
[illegible] do de vermouth, Noilly Pratt & Co.
[illegible] do Marasquin,
[illegible] paniers huile d'olives, J. Plagniol,
[illegible] quarts Porto. A vendre par C. GAVAROC & Co., 144 rue Royale. 18 fév—6

D'Vins—En magasin et à vendre par les soussignés:
150 barriques vin rouge,
[illegible] do vin blanc Haut Sauterne,
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] de vin Bergasse
20 barils vinaigre A. [illegible]
20 paniers champagne Gaston
100 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
300 caisses huile M. Sée
[illegible] [illegible] [illegible]
100 caisses vin rouge fin, château Dillon, Cos d'Estournel, Margaux, etc. C. GAVAROC & Co., 144 rue Royale.

[illegible] ventes [illegible]
Clos père & fils [illegible]
J. A. Galeria [illegible]
[illegible] C. GAVAROC & Co., 144 rue Royale.

QUINQUINA—[illegible] S J HART & Co., 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

DROGUE et bouchon—[illegible] [illegible] [illegible] S J HART & Co., 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

PORTER et Ale—150 pipes Porter de Londres, [illegible]
120 do Ale d'Ecosse, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par S J HART & Co., 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

HUILE—50 barils Huile de lin
15 do huile d'olives
A vendre par S J HART & Co., 77 & 79, Tchoupitoulas.

PAPIER marbré—1 caisse papier marbré pour relieurs, à vendre par S J HART & Co., 77 & 79, Tchoupitoulas. 16 fév

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

ASSEMBLEIA GERAL.

Os membros que compõem esta Sociedade se reunirão Domingo, 22 do corrente, as 3 horas da tarde, na sala do baile de Orleans, entre Royal e Bourbon, para tratarem de assumptos muito importantes a esta Sociedade.

O Sr Presidente espera que todos os membros estejão presentes na dita ocazião.

Por ordem do Sr Presidente.
N. O. 19 de Fevreiro de 1857.
JOSE T. ARANTES, Secretario.
19 fév

ON DEMANDE

POUR une petite famille une domestique sachant faire la cuisine, laver et repasser. Une femme de couleur serait préférée.

[illegible] Un jeune nègre de 12 à 16 ans.
S'adresser à la pharmacie encoignure Dauphine et St-Pierre. 19 fév

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de Veuve Antoine Bonnet [illegible] Louis Boscoter, [illegible] encoignure Place St-Antoine et Orléans, No 19. 19 fév

HUILE de lin—1000 gallons, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co., 73, rue Tchoupitoulas. 19 fév

SARDINES—Sardines de Nantes, [illegible] de boîte, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 19 fév 73, rue Tchoupitoulas

VIN rouge de Bordeaux, en barriques, caisses, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 19 fév 73, rue Tchoupitoulas

SAVON OLEINE—600 caisses Savon Oléine, morceaux d'une livre, pour le marché du Mexique, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 19 fév No 73, rue Tchoupitoulas

PORTER et Ale de Londres — 42 tierçons porter de Hibbert, en grandes et demi bouteilles, à tierçons do de en demi bouteilles, 20 do porter de Barclay & Perkins, en grandes et demi bouteilles, 20 do Burton pale ale, do do, 25 [illegible] pale ale de S. Allsopp & fils, en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 19 fév 55, rue de la Vieille Levée

Chien trouvé.

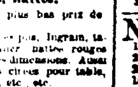

Un chien de chasse, couleur brune, a été trouvé, il y a environ trois semaines, dans les environs de la rue St Ferdinand. On pourra le réclamer en prouvant sa propriété et payant les frais, au No 112, rue Craps. 17 fév—3

PARDESSUS, PARDESSUS, Pardessus.... Pardessus.

Pardessus.... Pardessus.... Pardessus.

Redingottes, habits, habits de tous les jours, etc.

PALETOTS,

Pantalons de tous genres, gilets de dessous de tous genres, linge de peau, tout genres,

Cravates, Bretelles,

Gants, mouchoirs; malles, valises, sacs de voyage,

PARAPLUIES,

Vêtements en caoutchouc, tout genres.

On trouvera en ce moment et toujours le plus bel assortiment de détail des dernières marchandises, au magasin à prix fixe de ALFRED MUNROE, 17 fév 28 rue du Magasin

TOMBOLA DE $4000, 62 .....Rue Bourbon......62

Entre Bienville et Douane.

400 PRIMES d'une valeur montant de la tombola et comprenant les [illegible], suivant la brochure exposé en [illegible] 62 rue Bourbon, où a lieu l'exposition des primes.

Détail des principales:

4 armoires à glace, 4 toilettes commodes, 45 tables à ouvrage, [illegible] de nos, sortant des premiers ateliers de Paris, ainsi qu'un bel assortiment de bijouterie, bronzes et jouets de [illegible] lesquels sont exposés [illegible] [illegible]

[illegible] Le tirage doit s'opérer le 21 juin ou le 19 avril au plus tard. 17 fév—1m

LES porteurs de billets de la loterie au profit de l'école des Orphelines, du faubourg [illegible] sont priés de se présenter au magasin de P. MALLARD No 87 rue Royale, pour le paiement des lots [illegible] [illegible] sans faute avant l'époque fixée.

Il reste quelques billets en mains. 27 fév

Demande.

UNE française désirant trouver [illegible] meilleures recommandations, [illegible] sachant [illegible] couture [illegible] S'adresser Dr DUPAS, 146 rue de Chartres. 17 fév—3

DEMANDE.

ON demande, dans un bureau d'affaires, un jeune homme ayant une bonne écriture et quelque connaissance des affaires. S'adresser par lettre à la boîte 118. On exige des références. 17 fév—3

SARDINES—[illegible] caisses sardines à l'huile en demi et en quarts de boîtes, de la marque Rodel fils, à vendre par SEUGUIERE & Co, 16 rue Bienville. 16 fév

A VENDRE par le navire Lemuel Dyer, venant du Havre:
250 caisses [illegible] quarts de boîtes sardines à l'huile, marque L. Guilloux, à vendre par SEUGUIERE & Co, 16 rue Bienville. 17 fév—1m

Machines pour moulins.

Les Meilleures pierres de J. Hall.

(Brevet accordé le 14 octobre 1856.)

CES machines sont employées partout aux Etats-Unis et sont considérées supérieures à toutes les autres. On peut faire mouvoir avec de la force d'un cheval, une machine qui peut moudre 20 boisseaux par heure. [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] aux planteurs de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, [illegible] A vendre par H. M. BARLOW & CO., 18, rue du Canal. Agents pour la Louisiane, le Mississippi, l'Alabama, l'Arkansas et le Tennessee. 11 jan—1m

[illegible] 800 paires souliers pour habitation [illegible] [illegible] [illegible] LEON PIERRE & Co, 51 rue de Chartres.

CHATAIGNES—60 barils châtaignes fraîches d'Italie, en magasin et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 18 fév

VENTE AU [illegible] Bijouterie [illegible]

P. N. RIVERA,

[illegible], 198, [illegible] rue St-Pierre.

[illegible] de recevoir [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

L'atelier de Rivera [illegible] [illegible] 18 fév

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Ve. HEBERT & Co.

140.....Rue de Chartres.....140.

REÇU par le Black Warrior:
[illegible] de Raguse (Suite)
[illegible] Pascal—Par Ver Cousin
[illegible] en Orient en 1854 et 1855.

Magasin Pittoresque 1856.

[illegible] par Sirecourt—[illegible]
[illegible] par Hippolyte Castille. Ver Hugo, [illegible] et O'Donnell

Petite Illustration de l'Opéra.

X. B. Saintine—Nouvelles diverses
G. Sand—Histoire de ma vie.

OUVRAGES DIVERS.

G. Sand—Mme Emile de Girardin—Alp. Karr—[illegible] de Bernard—E. Augier—&c. &c.

ALEXANDRE DUMAS (Père)

Tous les ouvrages—Editions du Musée Littéraire, à 30 cts la livraison. 18 fév

Modes nouvelles

DE PRINTEMPS!

ETOFFES POUR ROBES, BRODERIES ET CHAPEAUX!

D. P. SCANLAN & Co, Nos 12 et 14, rue de Chartres, ont le plaisir d'informer les dames [illegible] en général, qu'ils reçoivent par les derniers navires et qu'ils ouvriront mardi, le 17 courant, un magnifique assortiment de

Etoffes nouvelles pour robes de printemps à compresant taffetas, gros de Naples et foulards nouveaux, imprimés, chinés, cadrillés, rayés et [illegible]; en couleurs et noirs: en pièces et en robes à volans.

Organdis et jaconats, barèges et grenadines choisis.

Broderies en dentelle valenciennes, points de [illegible] d'Alençon, d'Angleterre, et de Bruxelles.

[illegible] des mêmes genres, en pièces.

Voilettes, pèlerines, mantelets et châles en dentelle Chantilly et vraie dentelle, noirs.

Rubans riches pour printemps, nouveau genre. Chapeaux de soie, crin et paille, pour dames et enfants.

Ils continueront à offrir, la totalité de leur stock de marchandises d'hiver au prix coûtant et au-dessous. 14 fév—2f

Marchandises de printemps!....Marchandises de printemps!

Theodore Dominguez,

Encoignure Bourbon et Orléans, et No. 97, rue de Chartres.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientèles et à ses amis qu'il a reçu du Havre, par le Black Warrior, un très joli assortiment de marchandises de printemps et qu'il vendra, à un bon marché sans exemple, des organdis français, des jaconats, des barèges, des robes de barège et d'organdi et des tissus blanches unies.

Lundi, 16 du courant, à midi, il vendra à vingt cents la yarde, 18,000 yardes de toile en couleur, valant 25 à 40 cts la yarde. 14 fév

ED. FROIDEVAUX,

Rue de Chartres, No 86, au premier,

VIENT de recevoir par la voie du Nord:

Chapeaux et garnitures paille, crin et fantaisie, des nouveaux genres, rubans à Cailles, des meilleures fabriques de France, fleurs, etc.—Robes de printemps et fourrures, [illegible], voiles et voilettes en [illegible] et en Lyon.

Aussi: un joli lot chemises Madapolam brodées, avec devants de toile. 16 fév—6

GROOT DE Boulangerie et Confiserie bien achalandée.—A vendre pour changement d'affaires. S'adresser sur les lieux, rue Dryades, 143. 16 fév—6f

Avis aux Dames.

100, Rue Royale, entre Dumaine et St Philippe.

CORSETS A L'IMPERATRICE.

[illegible] Lachaumé qui vient de recevoir la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1855. Mme BRAN[illegible] de Paris, corsetière des grands magasins du Louvre [illegible], invite les dames élégantes et toutes les personnes qui désirent [illegible] une taille [illegible] corsets bien faits [illegible] [illegible] [illegible] à l'Impératrice [illegible] à Paris.

[illegible] Mme FLAMBRAIN, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] corsets pour mariage et en conti français, corsets pour enfans et pour personnes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 16 fév—1m

Aux Planteurs Sucriers.

NOUS sommes prêts à recevoir des commandes pour le CHAUDIERE A SUCRE DE PHILADELPHIE, sur le modèle de celles de TOULOUSE, à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] McCUTCHEON, BRUMBLE & Co., No 83, rue du Camp. 25jv—1m—vic

Sel fin de table extra.

10,000 sacs marque "Sel fin de table extra," pour le marché de la Havane, livrés aux navires, sans frais et en bon état, des magasins de Brooklyn, à Alger, aux plus bas prix du marché.

S'adresser à THOS. J. CASEY, 18fév—1m No 32, rue du Camp.

Bottes, Souliers et Claques, etc.

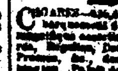

6000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] S. R. ADAMS, Nos 12 et 14, rue de la Douane. 18 fév—1m

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 16 fév

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] quarts [illegible] cognac [illegible]

[illegible] 3 caisses champagne.
[illegible] de Bordeaux.
A vendre par DENTRE & IKEN, Enc. Royale et Conti

FROMAGE—[illegible] 40 caisses assorties, en débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux. A vendre par DEUTRE & IKEN, Enc. Royale et Conti. 16 fév

FROMAGE—100 caisses fromage de Suisse, en débarquement du steamship Philadelphia, et à vendre par GALLEGO & PASCAL, Nos 87 et 88 Vieille Levée.

AMANDES DOUCES—60 balles à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. 16 fév enc. Royale et St Philippe

BOUCHONS—20 balles assorties à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. 16 fév Enc. Royale et St-Philippe

AMANDES de Tarragone—150 balles à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. 16 fév Enc. Royale et St-Philippe

VIN DE CATALOGNE—30 pipes à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. 16 fév enc. Royale et St-Philippe

IO [illegible] débarquement, en [illegible] [illegible]
10 do do abricots,
10 do do aubergines,
150 doux. [illegible]
20 barils huile de Nantes,
10 do [illegible]
[illegible]
[illegible] d'anis vert française,
[illegible] do d'absinthe,
[illegible] [illegible]
[illegible] français,
[illegible] à câtières,
100,000 pots d'Iris,
A vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. 16 fév Enc. Royale et St-Philippe

Dames-jeannes! Dames-jeannes!

EN débarquement et à vendre par le soussigné: 500 dames-jeannes de 5 gallons; 200 do de 3 gallons. Attendu par le navire Lemuel Dyer: 500 dames-jeannes de 5 gallons; 200 do de 3; 200 do de 2; 200 do de 1 gallon. A vendre par J. VIOSCA Jr, 39 rue Conti. 19 fév

EN débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux: 200 caisses vin rouge St-Julien Médoc
10 barriques vin rouge Margaux
[illegible] do do St-Emilion
[illegible] do do St-Estèphe
[illegible] do [illegible] pruneaux
A vendre par J. VIOSCA Jr, 39 rue Conti

A VENDRE par le Louisiana, de Marseille:
200 barriques vin rouge Bergasse
100 caisses vermouth Noilly, Prat & Co
200 do vin Muscat
200 paniers huile Plagniol, 24 onces
200 do do 24½ bouteilles
100 caisses olives do 12 bout. 24 onces
100 do olives Verdales à Amande
10 do cornichons et câpres
25 do Marasquino
[illegible] do saucissons de Lyon
25 paniers bouteilles vides
25 barils vin Oporto.
Par le navire Daphné, de Bordeaux:
100 caisses vin rouge St Julien
10 barriques do do
30 do vin blanc Haut-Sauterne
30 barils do; 200 caisses do.
A vendre par J VIOSCA Jr, 19 fév 39 rue Conti

JOHN CULBERTSON,

AVOCAT ET CONSEILLER,

No 52, Passage de la Bourse, St-Louis, Entre les rues Conti et Bienville. 3 janv—2 an

Fromages! Fromages!

3 caissons fromage de Gruyère, qualité supérieure,
80 caisses fromage de Hollande, [illegible]
80 caisses fromage [illegible]
En magasin et à vendre par HENRY VALETON, 16 fév 60 rue St Louis

Suspension d'Angers!

150 paniers de 12 et de 24 bouteilles, véritable qualité d'Angers, qualité supérieure, en magasin et à vendre par HENRY VALETON, 16 fév 60 rue St-Louis

Anis de Bordeaux!

25 dames-jeannes de véritable anisette de Marseille, qualité supérieure, en magasin et à vendre par HENRY VALETON, 16 fév 60 rue St-Louis

Bouteilles vides!

250 paniers de 100 bouteilles vides, [illegible], de 24 et 48 onces, en magasin et à vendre par HENRY VALETON, 16 fév 60 rue St Louis

Moutarde Bordelaise!

350 caisses de 12 flacons [illegible] qualité supérieure, en grand et petit flacon et à vendre par HENRY VALETON, 16 fév 60 rue St-Louis

CHANGE SUR BORDEAUX ET PARIS.
A vendre par J. & J. TARDOS, 9 janv 51 Vieille Levée

EN débarquement du navire Manchester, capitaine Gault, venant du Havre, et à vendre par les soussignés—1856 douzaines de 1, 2 et 3 gallons. PAUL JUGE FILS & Co., 19 jan 55 rue St-Louis

F. MALARD & CO.,

Nos. 58 et 60, rue du Canal,

Encoignure Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages de steamships, un assortiment de vêtements pour le printemps, parmi lesquels on trouvera:

Paletots-lévites, pantalons et gilets de dessous en Oakes Tweeds, l'habillement complet de même couleur;

Paletots-lévites, pantalons et gilets de dessous en casimir Tweeds, l'habillement complet de même couleur;

Paletots-lévites, pantalons et gilets de dessous en lustrine, l'habillement complet de même couleur;

Paletots-lévites et sacs en drap d'été superfin, couleurs claires et foncées;

Paletots anglais en tweeds et en nankinet,

do en tweeds-flanelle;

Redingotes, pantalons et gilets de dessous en alpaga noir;

Redingotes en drap d'été noir.

—Aussi—

Chemises en coton blanc et en couleur, chemises en toile, chaussettes, cravates et autres articles de toilette; malles, sacs de voyage, valises, vêtemens en caoutchouc etc.

Désirant écouler le reste de notre stock d'hiver, nous vendrons, à partir de cette date, nos

HABILLEMENTS D'HIVER à des prix réduits.

Articles d'habitations.

Attaché à notre établissement nous avons un dépôt général d'habillements confectionnés pour habitations, où l'on trouvera:

Pantalons cotonnade des Atlakapas cousus à la mécanique. Cette cotonnade est bien supérieure à celles qui sont fabriquées au Nord.

Pantalons en [illegible] en denims et en toile écrue; Gilets et vareuses de do de;
Chemises en toile de Campêche, etc;
Chemises en cotonnade pour femmes;
Robes de femmes en cotonnade et en indienne.
N. B.—On trouvera toute l'année, à notre dépôt, des vêtements pour l'hiver en Kersey etc, pour habitations.

F. MALARD & Co, Nos 58 et 60 rue du Canal, 16 fév—[illegible] Encoignure Vieille Levée

AVIS AU PUBLIC.

Le tirage de la

TOMBOLA de LEON & PINSARD,

68 et 68, rue Royale,

Encoignure Dumaine,

Aura lieu positivement le 25 courant. 16 fév

LEÇONS PARTICULIERES.

LE soussigné peut disposer de quelques heures pour donner, dans les familles, des leçons de français et de littérature; il s'appliquera surtout à mettre la dernière main à toute éducation qui n'aurait été qu'ébauchée.

SELIGNY,
ancien directeur de l'Institution Ste-Barbe.
De 9 heures à midi, rue des Remparts, 136, entre St-Louis et Toulouse. Nov—15

EN débarquement du navire Cabinet, venant de Bordeaux:
25 barriques vin rouge St Julien Médoc
15 do vin blanc Haut Sauterne
25 barils do do
A vendre par X. LAMBERT, 16 fév 68, rue des Magasins

EAU-DE-VIE française—12½ Edmond Jouitte à [illegible]
[illegible] Bonney do
[illegible] do do supérieure.
A vendre par X LAMBERT, 16 fév 68 rue des Magasins

GRAINES DE TABAC de la Havane—Graines véritables et fraîches, à vendre par LABORDE & XIQUES, no 30 Nlle Levée, 18fév en face de Natchez Alley

PIERRES à liserer—70 pierres de Majorca pour colorer l'eau du Mississipi. Le lot sera vendu à bas prix, pour clore, par LABORDE & XIQUES, 30 Nlle Levée, 16fév en face de Natchez Alley

SUCRE de la Havane—25 caisses cucurucho sec, en douane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 30 Nlle-Levée, en face de Natchez Alley

INDIGO de Guatemala—20 serons de cet indigo, de meilleure qualité, importé directement, à vendre par LABORDE & XIQUES, 16fév 30 Nlle Levée, en face de Natchez Alley

CIGARES de la Havane—Cigares des marques Clay, Cabana, Webster, Compass, Gallant [illegible], importés directement et à vendre par LABORDE & XIQUES, 30 Nlle Levée, 16fév en face de Natchez Alley

MIEL de Cuba—15 barils miel de la Havane, blanc et épais, supérieur, en débarquement du brick Windward, et en magasin à vendre par LABORDE & XIQUES, 30 Nlle Levée, en face de Natchez Alley

CIGARES de la Havane—Un très fort stock, comprenant 1,500 milliers et 150 différentes qualités, pour tous les goûts et tous les commerces, de $50 à $15 le millier. Les acheteurs de la ville et de la campagne feront bien de visiter ce vaste assortiment, avant de s'approvisionner ailleurs. LABORDE & XIQUES, 18fév 30 Nlle-Levée, en face de Natchez Alley

BOUCHONS—60 balles bouchons fins à liqueurs. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson

VIN de champagne—600 paniers vin de Champagne en demi et grandes bouteilles, de Laforestier frères.
Aussi:
Vin rouge d'Asti, qualité supérieure.
A vendre par LANATA FRERES, 16 fév 9 et 11, rue Jefferson

EN débarquement du navire Joshua Bates, du Havre:
100 meules pâte grasse
50 caisses fromage de Hollande
4 boucauts Gruyère.
A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson

[illegible] caisses amandes sans coque
[illegible] caisses noisettes
200 sacs noisettes
[illegible] sacs châtaines.
A vendre par LANATA FRERES, 16 fév 9 et 11 rue Jefferson

A VENDRE par le navire Louisiana, de Bordeaux:
84 barriques vin rouge diverses marques,
8 do vin blanc do
10 caisses verres [illegible]
50 paquets acier fondu,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
150 do vin rouge de choix
A vendre par BESTE & GRIMA, 16 fév 72 rue Gravier

EN débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux:
[illegible] caisses vin rouge St Julien supérieur
1 barrique do do do
2 do do do
6 barils harengs [illegible]
4 caisses fruits à l'eau de vie,
2 caisses prunes 2 [illegible] bon temperatures,
10 milliers bon[illegible] très fins,
A vendre par BESTE & GRIMA, 72, rue Gravier

VINS DE CHAMPAGNE
12 caisses, 12 bout. Ay mousseux J Porter Fils à [illegible]
[illegible] de 12 bouteilles Sillery [illegible]
[illegible] do do do
[illegible] 12 bout. Sessy supérieur do
[illegible] do do do
Attendus par le navire Louisiana, de Bordeaux et à vendre par BESTE & GRIMA, 72 rue Gravier

A VENDRE par le navire Dagama, de Bordeaux:
47 caisses cerises à l'eau-de-vie,
130 lots de cerises,
10 [illegible] vin [illegible]
10 paquets acier fondu.
A vendre par BESTE & GRIMA, 72 rue Gravier

A VENDRE par le navire Daphné, de Bordeaux:
10 caisses vin rouge St Julien,
[illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne,
[illegible] caisses sardines à l'huile ¼ et ½ boîtes.
A vendre par BESTE & GRIMA, 72 rue Gravier

A VENDRE en débarquement des navires Cabinet et Isabella, arrivés de Bordeaux:
100 barriques vin rouge Côtes de Fronsac
J N CURIEN, 16 fév 23, rue Toulouse

A VENDRE en débarquement des navires Joshua Bates et Johannisberg, arrivés du Havre:
4 boucauts fromage Gruyère,
36 caisses choucroute C. F. Berger
J N CURIEN, 16 fév 23, rue Toulouse

A VENDRE par le navire Laguna, de Marseille:
30 caisses véritables liqueurs assorties,
4 barils do do
6 caisses extrait de punch au rhum
25 do Absynthe Noilly,
A vendre par J N CURIEN, 19 fév 23, rue Toulouse

A VENDRE par le navire Maid of Orleans, de New-York: 150 paniers champagne Piper Heidsieck en grandes et demi bouteilles,
A vendre par J N CURIEN, 19 fév 23, rue Toulouse

EN débarquement du navire Isabella de Bordeaux:
20 barriques vin rouge St Julien, 12 bouteilles
[illegible] barriques vin rouge [illegible]
[illegible] vin blanc de Graves
[illegible] caisses eau-de-vie Bayard & Alonso
A vendre par EUG. BOCHEREAU & Co, 16 fév—6f 17 et 19 rue St-Louis

SARDINES à l'huile—2000 demi et 2000 quarts boîtes sardines à l'huile A. Cassan, La Rochelle; 500 demi et 1500 quarts boîtes sardines Comiès & Martin, en débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux. A vendre par EUG. BOCHEREAU & CO, 16 fév—6f 17 et 19 rue St Louis

VIN rouge—600 caisses vin rouge St Julien 12 bouteilles
14 barriques et 12 demi de Doyrie Margaux en débarquement du navire Cabinet, de Bordeaux. A vendre par EUG. BOCHEREAU & CO, 16fév—6f 17 et 19 rue St-Louis

EAU-DE-VIE—20¼ pipes eau de vie, J. Dumas, vieux 1841
1¼ et 20 huitièmes de do Otalie & Martin.
En débarquement, du navire Cabinet, de Bordeaux. A vendre par EUG. BOCHEREAU & Co, 16fév—6f 17 et 19 rue St-Louis

EN débarquement du navire Robert C. Winthrop, du Havre, et à vendre à la pharmacie, encoignure Dauphine et Douane:
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] de Dr Fraysse;
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] Dr Laville
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] en médecine
[illegible] jusqu'à ce jour
A vendre par E. K. MOUGIN, 16 fév Pharmacien, enc. Dauphine et Douane

VINS rouge et blanc en barriques et en caisses—[illegible] barriques vin rouge ordinaire
[illegible] do do St Emilion, supérieur
[illegible] do do St Estèphe, do
[illegible] do do St Julien, do
[illegible] barriques vin blanc Haut Sauterne
[illegible] do do do
En débarquement du navire Isabella, de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 16 fév 30, Vieille Levée

VIN blanc et vin rouge supérieur en caisse—[illegible] vin rouge sup. 12 bouteilles. St Julien
[illegible] do do do Margaux
[illegible] do do do Médoc
114 do vin blanc 12 bouteilles, Sauterne
En débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 16fév 30, Vieille Levée

SARDINES à l'huile—[illegible] caisses [illegible] à l'huile, du Philippe & Canaud
100 do do [illegible]
En débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux, et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30fév 30, Vieille Levée

CERISES et fruits à l'eau de vie, liqueurs, au jus—75 caisses cerises à l'eau de vie, Cabanelle Jr
100 do fruits à l'eau de vie assortis, fourni [illegible]
20 do fraises au jus.
En débarquement du navire Isabella, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30 fév 30, Vieille Levée

AMIDON—700 caisses amidon perle, à vendre par JOSEPH LAMBE & Co,

Loterie de la Géorgie

DE SWAN & Co.

PLAN INCOMPARABLE!

Classe 25.

Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Ga. SAMEDI, 28 février 1857, sur le PLAN DE NUMEROS SIMPLES.

Un des plus beaux plans qui aient jamais été offerts au public.

MAGNIFIQUE PLAN

1	Lot de	$ 50,000		$50,000
1	do	20,000		20,000
1	do	10,000		10,000
1	do	9,000		9,000
1	do	8,000		8,000
1	do	7,000		7,000
1	do	6,000		6,000
1	do	5,000		5,000
1	do	4,000		4,000
1	do	3,000		3,000
1	do	2,000		2,000
1	do	1,500		1,500
1	do	1,000		1,000
100	do	100		10,000
100	do	50		5,000

APPROXIMATIONS.

4	Lots de $400, approx. de	$50,000	sont		$1,600
4	do 300	do	20,000		1,200
4	do 200	do	10,000		800
4	do [illegible]	do	9,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	8,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	7,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	6,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	5,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	4,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	3,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	2,000		[illegible]
4	do [illegible]	do	1,500		[illegible]
4	do [illegible]	do	1,000		[illegible]
5,000	do 20		sont		50,000

5,230 lots s'élevant à...........$320,000

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent les 13 premiers lots, auront droit aux 48 lots d'approximation, d'après le plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $50,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $50,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

Des certificats de paquets seront vendus aux taux suivants, qui sont le risque:

Certificat de paquet	de 10 billets entiers	....	$80
do	do	de 10 demi billets	....	40
do	do	de 10 quarts de billet	....	20
do	do	de 10 huitièmes de billet		10

On peut adresser à Saml. SWAN, boîte S. 36, bureau de poste, Nlle Orléans, ou à
S. SWAN & Co. Atlanta, Ga.
S. SWAN, Montgomery, Ala.
17fév—vil. et camp.

Charbon. Charbon.

VENTE AU-DESSOUS DES COURS.

A partir de ce jour, les soussignés offrent à vendre, au-dessous des cours actuels, différentes qualités de charbon. Les familles sont invitées à profiter de ce bon marché. S'adresser à MM. A. LEBLANC & Co, 11 fév—1f Enc. Treme et Bassin

HOTEL VERANDAH CONTI,

Rue Conti Nos 24, 26, et 28, ENTRE CHARTRES ET LEVÉE.

A. GEORGE a l'honneur d'informer messieurs les habitans de la campagne et les voyageurs en général, qu'elle vient de faire remettre son hôtel entièrement à neuf et qu'on y trouvera, comme par le passé, bon accueil, bonne table et d'excellents vins ainsi que tous les conforts que les familles peuvent désirer. Le vin est compris dans tous les repas. Pension pour déjeuner et dîner, à $15 par mois vin compris. 10 fév—1m v et c

Au Public.

GRANDE EXPOSITION DE TABLEAUX A L'HUILE, Représentant des personnes qui demeurent en ville et à la campagne, PAR ROBERT GSCHWINDT.

Des Académies de Rome et de Paris.

SON SALON, où il invite tous ceux qui désirent lui accorder leur patronage, est maintenant ouvert de 11 heures à 4 heures. On entre par le magasin de MM. BARBALDI & Co. No 130, rue du Canal.

Sa grande expérience dans l'art de prendre des portraits sur des daguerréotypes et des ambrotypes, est déjà bien appréciée par un public bienveillant, et la ressemblance frappante et la fidélité remarquable qui distinguent les portraits de la main de ce monsieur, l'ont déjà mis au rang des premiers peintres de l'Europe. [illegible] [illegible]

[illegible] de l'ambrotype, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Enfin cette méthode est précieuse pour les hommes d'affaires, en ce qu'ils ne perdent pas de temps sur les ennuyeuses séances qu'exige un portrait ne sont plus nécessaires.

Quant à la conception poétique et au fini de travail, il réfère le public à son tableau représentant la fille du colonel Adkins. Ce tableau est appelé "le Rêve de l'Ange," il fut exposé, l'année dernière, au magasin de MM. Todd & Co, No 120, rue du Canal. Il réfère de plus le public à un grand nombre d'autres tableaux exposés dans mon Salon, No 122 rue du Canal, où le public intelligent peut venir les examiner.

Guérison du Bégaiement.

LE PROF. J. H LEWIN,

De la Vienne.

ANNONCE respectueusement aux personnes qui bégaient qu'il s'est fixé au St John Motel, dans la rue du Camp, No 209, où il est prêt à les recevoir à toutes heures du jour et les débarrasser, dans le court espace de deux heures, sans le secours d'aucune opération ou instrument, de toute difficulté de parler et de lire parfaitement.

Celui qui se fait traiter est immédiatement convaincu que ce moyen est efficace et que la guérison est permanente. On ne demande pas d'honoraires et l'on n'obtient pas la guérison. Le docteur ne se propose de passer que quelques jours à la Nlle-Orléans.

J. R. Personne ne doit hésiter à s'adresser à lui. Il déclare sur l'honneur qu'on ne sera pas mal traité.

Tout ce qu'on demande, c'est un essai. Les consultations ne coûtent rien.

Lisez le certificat suivant:

"Aucun tout ce qui concerne. Je bégayais depuis l'âge de cinq ans. Je suis convaincu que ce traitement ne peut pas résister au traitement de M. Lewin. Je recommande ses cours et je pense que les personnes qui bégaient devraient y venir.

A. L. HAYES, 14fév—8 No 37, rue Carondelet

A VENDRE

Une jolie MAISON située dans la rue de l'Esplanade—avec un grand terrain s'adresser à HOUGHTON, RANKIN & Co. 14 fév—6d 126, rue de la Commune

ALBAGO de Majorque—2 pipes d'amande, en magasin et à vendre par P GUMA, 14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

ALBAGO de Majorque—300 caisses [illegible] supérieur d'Espagne, en magasin et à vendre par P GUMA, 14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

RHUM de la Havane—8 pipes vieux rhum de la Havane, en magasin et à vendre par P GUMA, 14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—1,000,000 cigares de la Havane, d'importation directe, comprenant Regalias, Panatelas, Cazadores, Millares, en magasin et à vendre par P GUMA, 14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

OLIVES de Mallorca—Quelques petites demi-jarres d'olives de Mallorca, en magasin et à vendre par P GUMA, 14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

TABAC de la Havane, en feuilles—Reçu par les brick Mary Elizabeth et Adams Gray, 15 balles tabac Vuelta Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre, au plus bas prix du marché, par P GUMA, 14 fév enc. Canal et Tchoupitoulas

Vins de Marseille.

40 BARRIQUES marque Bergasse
50 caisses muscat de Frontignan
50 do Vermouth, à vendre par FERROS & BORDELON, 16fév—1m Enc. Royale et Dumaine.

Grand rabais de toile d'Irlande.

5 caisses toile d'Irlande à 25 la pièce, par 21
2 do do 33 do
2 do do 37 do
Toiles de Paris pour enfants
do imprimées
do à draps 8/4, 10/4, 11/4, 12/4.

Les soussignés engagent les personnes de la campagne à prendre en ville de ne pas manquer de venir examiner les articles ci-dessus mentionnés ainsi qu'un assortiment magnifique d'autres marchandises de saison. C LABOUISSE & Co., Maison Rouge No 1. 13 fév Prix de marché aux légumes

Entrepôt de Tapis.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS recevons en ce moment, des manufactures, un grand assortiment de TAPIS, tels que: MEDAILLON, tapis de velours, d'or de Wilton, dito de Bruxelles, pile, Ingraine, tapis de Venise, &c.

TOILES CIREES, 4/4, 5/4, 6/4 [illegible] rouges et blanches, barres de cuivre pour tapis d'escalier, nattes pour droguets, dessus de table, droguets, &c.

Tous ces articles sont offerts aux plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co. 12 fév

Tapis, toiles cirées, nattes.

EN magasin et à vendre au plus bas prix de marché:

Tapis de velours de Bruxelles, trois plis, Ingrain, tapis et barres de cuivre pour escalier, nattes rouges et blanches, toiles cirées de toutes dimensions. Aussi toile pour tables et piano, toiles cirées pour table, abat-jours transparents, corniches, etc. etc.

TODD & GANDOLFI, 11fév 120 rue Canal, bâtisse de Touro

QUININE française—500 onces quinine de la marque Alfred Labarraque & Co.
A vendre par P D SEGOND & COUTIN, 10 fév 17 rue Bienville

Cuirs pour relieurs.

CUIR pour relieurs, de toutes les sortes, au plus bas prix, à vendre par LEON PIERRE & Co, 13 nov 51 rue de Chartres

AVISO.

El que suscribe debiendo salir para Europa en todo el mes de Marzo proximo, suplica á las personas que le deben y á aquellas á quienes pudiera deber, se sirvan pasar á su escritorio para liquidar sus cuentas. A. F. VALLS, 28enero—1m 75, calle de Magazine

AVIS.

LE soussigné devant partir pour l'Europe dans le courant du mois de mars prochain, prie les personnes qui lui doivent et celles à qui il pourrait devoir, de se présenter à son bureau pour un règlement de comptes. A. F. VALLS, 28 janv—1m 75, rue des Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE. SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY,

Encoignure Chartres et St-Louis, No 120,

EDMOND DUFORESSIERS & Co, désirent faire savoir au public, et surtout aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont constamment en main à leur nouvel établissement déjà bien connu sous le nom de "Southern Clothing Manufactory," le plus complet assortiment de Linge fait, à vendre au plus bas prix du marché, parce qu'ils confectionnent eux-mêmes tous leurs articles.

Tout ordre des marchands et habitans pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvriers qu'il emploient. 26 fév

Changement de domicile

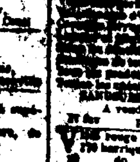

Le soussigné annonce à ses clients de la ville et de la campagne, et au public en général, qu'il a transporté son

Atelier Typographique

rue de Chartres, No 166,

Près Douane. Troisième.

N'ayant rien épargné pour mettre [illegible] Second et Troisième Districts à même d'avoir leurs impressions faites aussi bien et à aussi bon marché que peuvent le faire ses confrères du Premier District, il ose espérer qu'il obtiendra le patronage de ceux à qui il s'adresse.

Indépendamment d'un vaste matériel—aussi vaste que celui de la plus grande imprimerie de la Nouvelle-Orléans—il s'est procuré des presses des systèmes les plus récents, savoir:

RUGGLES'S ROTARY PRESS,
HOE'S CARD PRESS,
Ruggles's Circular Card Cutter,
Hoe's Paper Cutting Machine.

R MERIDIER, 16 jan 166, rue de Chartres—Nlle-Orléans

$198,900.

LOTERIE DU MARYLAND,

Pour être tirée au le PLAN DE LA HAVANE.

GRANDE LOTERIE CONSOLIDÉE DU MARYLAND,

Au profit des Loteries Consolidées du Maryland,

Classe Quatre Deux

A Pour être tirée à Baltimore, Maryland, SAMEDI, 28 février 1857.

R. FRANCE & Co. Directeurs.

Les lots s'élèvent à $198,900!

Les lots sont payés en plein, sans réduction [illegible] 30,000 numéros—3,000 lots!

—PLAN.—

1	lot de	$33,000	sont	$33,000
1	do	11,780		[illegible]
1	do	6,000	do	10,[illegible]
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]	do	[illegible]
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]	do	14,000
1	do	[illegible]		
1	do	[illegible]		
4	do	[illegible]	do	10,000
4	do	[illegible]	do	5,000
4	do	[illegible]	do	5,000
175	do	[illegible]	do	52,[illegible]

Approximations

4	lots de $400	[illegible]	[illegible]	$1,[illegible]
4	do	380	do 11,780	do 1,[illegible]
4	do	200	do 8,000	do 1,[illegible]
20	do	150	do 4,000	do 2,[illegible]
16	do	100	do 3,000	do 1,[illegible]
12	do	50	do 2,000	do 1,[illegible]
20	do	50	do 1,500	do [illegible]
16	do	40	do 1,200	do 1,[illegible]
100	do	20	do 800	do 20,000

1603 lots s'élevant à......$198,900

Billet, $10; demi billet $5; quart de billet, $2 50; huitième de billet, $1 25.

APPROXIMATIONS.

Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 100 premiers lots auront droit aux 400 lots d'approximation. Par exemple si le billet 11,250 gagne le lot de $33,000, les billets 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront chacun droit à $400 et ainsi de suite d'après le susdit plan. Si le billet No 1 gagnant, les approximations seraient 2, 3, 29,999 et 30,000. Si le billet No 30,000 gagnait, les approximations seraient 29,998, 29,999, 1 et 2. Si le billet No 2 ou No 29,999 gagnait les approximations seraient d'après le même principe.

PLAN DE LA LOTERIE.

Il y a 30,000 billets de 1 à 30,000. Il y a 300 lots pleins et 600 approximations, en tout 1600 lots.

Les numéros de 1 à 30,000, correspondant aux numéros qui sont imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enroulés dans un petit tube en fer-blanc et déposés dans une roue en verre.

Les montants des différens lots pleins, imprimés et enroulés de la même manière, sont déposés dans une autre roue. Après avoir tourné les roues un numéro est tiré de la roue des numéros, et, au même temps, un lot est tiré de l'autre roue, par des garçons qui ont les yeux couverts d'un bandeau. Le numéro et le lot tiré sont montrés au public et enregistrés par le commissaire qui écrit le lot vis-à-vis du numéro tiré. On continue ainsi jusqu'à ce que tous les lots soient tirés. Le tirage est ensuite inspecté par le commissaire, après avoir comparé, en certifie l'exactitude.

Les lots sont payés en plein, après le tirage. Les lots sont payés comptant à ce bureau.

On peut adresser les demandes de billets à la boîte G, No 34, bureau de Poste, Nlle Orléans. 6 fév

Aux Contribuables en défaut.

LES personnes qui n'ont pas encore payé leurs licences, pour l'année 1856, au trésorier de la ville de la Nouvelle Orléans, sont invitées et requises de venir les payer au plus tôt au bureau pour éviter les [illegible] possible. F. C. LAVILLE, Avocat conseil de la ville. 3 fév—[illegible] Bureau au City Hall, chambre no 1.

Banque des Compagnies de la Nlle-Orléans.

Département du Trésorier Hydraulique.

1er février 1857.

UNE élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi 2 mars prochain, aux bureaux No 82, rue Carondelet, de midi à 2 heures. R E PERCY, Nov—1m 20 Secrétaire

DEMANDES.

DEMANDE

ON désire trouver un jeune homme pour prendre des logement et pension dans le carré de la ville, dans une famille de l'on parle le français et l'anglais. Référence rue de Chartres, no 46. 4fév—[illegible]

UNE DAME récemment arrivée d'Europe et qui veut donner les meilleures informations à leur sujet désire être habitée à la Nlle-Orléans depuis nombre d'années comme professeur de piano et de solfège, désirerait trouver des élèves en ville.

Elle n'aurait aucune objection à entrer dans une famille en dehors de la pension.

Elle enseignerait aussi le français et les premières notions de la langue anglaise.

Renseignements et recommandations au bureau du Dr Macauley, rue du Camp, 202. [illegible]

DEMANDE.

DE bonnes ouvrières en robes trouveront de l'emploi en s'adressant de suite chez Mme ALBERT, encoignure Royale et Dumaine. 10 déc—[illegible]

ON demande un agent à la commission pour recueillir des ordres et des consignations pour l'Europe. S'adresser avec références au Bureau de Poste Boîte B, No 115.

ON DEMANDE une Dame parlant Anglais et Français, pour être employée dans un magasin de modes. S'adresser au bureau de l'Abeille. 31janv—[illegible]

Au public.

E. PEFFET

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientes et au public en général, qu'il a transféré son grand assortiment de marchandises et de tapisserie,

de GARNITURES DE ROBES, No 188, rue du Canal, 25 janv—[illegible] Bâtisse Touro

SPECIALITE de DENTELLES.

183, Encoignure Bourbon et St-Louis 183.

Mme P. LAFARGUE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle a toujours un très bel assortiment de DENTELLES. 22 déc—[illegible]

Liquidation! Liquidation!

[illegible] Royale, 161, [illegible] Royale et St-Louis

MME [illegible] respectueusement [illegible] à prix extrêmement réduits, [illegible] superbe assortiment de Robes, Lingeries, Broderies et Nouveautés de toutes sortes. 4 fév—[illegible]

AVIS.

BUREAU DU VERITAS LLOYD FRANÇAIS.

LE soussigné ayant été nommé inspecteur pour le port de la ville de la Nouvelle-Orléans et [illegible], par le Bureau du Veritas ou Lloyd français, prie les capitaines et armateurs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

On peut se procurer (sans frais) des exemplaires des règlements ainsi que le tableau des prix d'inspection et de certificats, en s'adressant au soussigné, agent, encoignure des rues Canal et Tchoupitoulas, au dessus du Bureau de Sub Marine, Orleans et Company. Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1857.

RICHARD J. ROBERTSON. 29 jan—6m

AVIS.

AYANT été informé que certains vins en caisses sont offerts en vente sous le nom de HAUT BRION LA MISSION, je préviens mes clients et le public que le véritable Haut Brion La Mission ne provient que des caves de M. Cos-Bon Chapella, de Bordeaux, dont je suis le seul agent aux Etats-Unis. LOUIS F. MAXENT, 30janv—1m 50, rue Toulouse

Hôtel d'Orléans.

151, rue de Chartres.

MME CATHERINE LACHENMEYER, propriétaire de l'Hôtel d'Orléans, a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour elle confie la gérance de son établissement à M. John B. Pradat, déjà bien connu et ayant dirigé l'Hôtel Green Oaks, à Bâton Rouge.

Les notables améliorations qu'une vient d'y faire dans l'Hôtel, et l'habile direction garantie par la renommée de M. Pradat, lui permettent de s'attirer avec confiance la continuation du patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour, et d'assurer aux voyageurs qu'ils trouveront toujours le confort ainsi dans les appartements, joint à un service de table qui ne laisse rien à désirer. Nlle-Orléans 12 janvier 1857. 14 jan—3m

92, rue de Chartres....92, rue de Chartres

MLLE TH. DETER

SUCCESSEUR DE Mme GAVAGNE TABER,

VIENT de recevoir d'Europe un grand assortiment de toutes sortes de tapisseries Zephir de Berlin, modèles brodes; dentelle pour garnitures et broderie; soie pour broderie et bourses; garnitures de bourses; toutes sortes de colliers; fil, coton et laine pour tricoter, etc. 31 janv—1m 92, rue de Chartres

NAVIRE Our Union, de Bordeaux—20 caisses baryth suisse
10 caisses kirsch
20 do vermouth
20 do fruits au jus
10 do fruits à l'eau de vie
[illegible] do liqueurs assorties
100 do vin blanc Haut Sauterne
[illegible] do vin rouge Léoville
200 do do St Julien et Pauillac
[illegible] do do Ducru St Julien
[illegible] do do Château Larose
[illegible] do do Margaux, Latour et Lafite
[illegible] do vin blanc Château Yquem
100 paniers champagne de bouteilles et ½ bouteilles
5 barriques vin rouge St Estèphe
[illegible] do do Léoville Barthard
40 ½ barriques vin blanc Haut Sauterne
[illegible] caisses de 100½ bocaux sardines à l'huile
10 do petits truffes assorties
5 do prunes de [illegible]
5 do cèpes à l'huile
5 do petits pois au naturel
4 quarts de pipes cognac les premiers
2 demi do do
A vendre par GRATIAA, CUMMAGERE & Co, 7fév 20 rue de la Douane

Ma Douane!

COGNAC—30½ pipes cognac Coco père à 31s
20 barriques do de E Marcel, La Rochelle
[illegible] do vieil Armagnac
15 huitièmes do do
[illegible] do vieille eau-de-vie fine Champagne
[illegible] do do do
[illegible] quarts cognac Lanoil
4 demi-pipes Hennesy
[illegible] quarts de do
[illegible] do de Alexandre Seignette
5 demi-pipes Bojlevin
[illegible] quarts do Archambeaud frères
PORTO—800 quarts marque de la Couronne
SHERRY—100 quarts vin de Xerès pâle
100 huitièmes do do
A vendre à les plus bas prix pour clore, par GRATIAA, CUMMAGERE & Co, 7 fév 20, rue de la Douane

PORTO M. Roy—20 quarts en magasin, à vendre par GRATIAA, CUMMAGERE & Co, 7 fév 20 rue de la Douane

HUILE d'olive "Besson"—100 paniers [illegible] bouteilles huile d'olive
20 paniers de 24 demi-bouteilles
A vendre par GRATIAA, CUMMAGERE & Co, 7 fév 20 rue de la Douane

SUCRE de la Havane—318 caisses sucre blanc et brut de la Havane en débarquement du brick Wm Clark, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 7 fév 30 Vieille Levée

MIEL—16 tierçons miel de Cuba, en débarquement du brick Wm Clark, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 7 fév 30 Vieille Levée

FROMAGE et Fruits assortis au jus—80 caisses fruits au jus assortis,
10 caisses fraises au jus, à vendre en débarquement du navire Our Union de Bordeaux, par R TALAMON, 10 fév 162 rue Royale

Marbre! Marbre!

60 blocs marbre de Carrare
[illegible] pour planches marbre de diverses dimensions
3000 carreaux marbre pour Carrelage
A vendre par LANATA FRERES, 16 fév 9 et 11, rue Jefferson